

## Réseau syndical de coopération au développement

### Rapport de la Réunion générale 12-14 décembre 2011, Florence

Lundi 12 décembre 2011 – Président de séance : Wellington Chibebe

#### 1. **Accueil des participants**

Wellington Chibebe, GFP CSI, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

#### 2. **Approbation du rapport de la réunion précédente**

Le [rapport de la 7ème Réunion générale](#) est approuvé.

#### 3. **Synthèse des activités du RSCD juin-décembre 2011**

Jan Dereymaeker (RSCD) présente une synthèse des [activités du RSCD au cours de la période de juin à décembre 2011](#). Le rapport est approuvé.

Maurice Bossuat (CFDT), membre du Groupe de Facilitation et de Pilotage du RSCD (GFP) rend compte de l'évaluation des travaux du RSCD par le GFP et souligne la nécessaire prise en compte, par la direction politique, des questions relatives à la coopération au développement. Il exhorte les participants à jouer un rôle plus actif au niveau politique. Les résultats intéressants du RSCD sont très utiles dans ce processus.

Kjeld Jakobsen (CSA) indique que la coopération syndicale traditionnelle au développement traverse une crise alors que le nouveau modèle de coopération Sud-Sud n'en est qu'à ses débuts. Il est urgent de mener un débat politique sur les modèles de développement. De bons indicateurs seraient utiles à cet égard. Les accords multilatéraux à l'échelle régionale sont très importants. Il est par ailleurs nécessaire d'élaborer de nouvelles politiques.

Wellington Chibebe (ITUC) rappelle aux participants que le Congrès de Vancouver a décidé d'apporter un soutien politique à la coopération au développement et a partagé les préoccupations du GFP. La réactivation de l'intérêt politique reste nécessaire.

#### 4. **Profil syndical de l'efficacité du développement (TUDEP): présentation et voies à suivre**

L'outil TUDEP est présenté par Paola Simonetti (RSCD) et est désormais disponible dans sa version finale. Il a pour référence les *Principes et les Lignes directrices des syndicats sur l'efficacité du développement*, approuvés par le Conseil général de la CSI en février 2011. Il est destiné aux syndicats intervenant dans la coopération au développement pour les aider à mettre en œuvre les lignes directrices.

L'outil permet la comparaison des modalités de travail et le dialogue entre partenaires de la coopération. Il s'agit d'un instrument d'amélioration de la collaboration entre les parties et d'autoévaluation. Il est orienté vers l'apprentissage et le renforcement de la capacité des organisations.

Stijn Sintubin (ACV-CSC), Maresa Le Roux (CGSLB) et Frédérique Lellouche (CFDT) ont utilisé l'outil au cours de réunions avec leurs partenaires syndicaux respectifs et présentent leurs points de vue sur l'outil.

Paola (CSI) explique qu'un manuel concis a été rédigé afin de soutenir et d'accompagner les personnes qui utilisent l'outil TUDEP. Le mieux est d'organiser un atelier ou un séminaire avec les partenaires. Les résultats devraient donner lieu à une nouvelle stratégie. Il s'agit d'un outil flexible qui peut être adapté en fonction des besoins et de la situation. TUDEP sera intégré l'an prochain aux séminaires de renforcement des capacités. Les résultats seront mis en commun afin d'améliorer le système.

Stijn Sintubin (ACV-CSC) indique que l'outil peut également être utilisé afin de préciser ses propres positions. Il est intéressant de réaliser cet exercice avec les collègues dans la mesure où il exposera différents points de vue et stimulera le débat.

## **5. Politiques de l'UE**

### **a. Dialogue structuré de l'UE**

Paola Simonetti (CSI) décrit les récentes évolutions concernant le Dialogue structuré. Celles-ci sont exposées en détail dans [la présentation sur le suivi du DS](#).

La « Boîte à outils sur le dialogue structuré » est une longue liste de modalités financières, dont les accords cadres et les subventions en cascade.

Mamadou Faye (CNTS Sénégal) indique qu'il participe au Dialogue structuré, en tant qu'ambassadeur du Sud, et que l'action du Dialogue structuré a produit des résultats.

### **b. Avis exploratoire du CESE sur le rôle des OSC dans le développement - Jose Maria Zufiaur, membre du CESE**

M. Jose Maria Zufiaur explique que le CESE doit, conformément aux Traités, être consulté par l'UE sur toutes les questions législatives et politiques importantes. L'Union européenne souhaite publier un document politique sur le rôle des OSC en octobre 2012. Le Comité a été prié de rédiger un avis exploratoire sur les questions connexes.

Il n'existe aucune définition claire des OSC en Europe. L'une des priorités de la Commission européenne est d'améliorer le partenariat avec les OSC et d'étudier le moyen de parvenir à un consensus sur les politiques.

Kjeld (CSA) se dit également préoccupé du rôle du secteur privé dans le développement. Les entreprises veulent faire des bénéfices, des profits. Il craint que les petits pays pauvres ne puissent bénéficier de ce système. Le rôle du mouvement syndical doit être renforcé.

Guiseppe Iuliano (CISL) explique que les documents de position du CESE sont également approuvés par les employeurs. Cette situation a un impact important : 80% des avis sont acceptés par la Commission européenne et sont intégrés dans les documents de la CE.

Jan (CSI) conclut en quatre points :

- *Approche fondée sur les acteurs*. Comme chaque acteur a ses caractéristiques propres, les solutions proposées doivent être sur mesure et tenir compte de la valeur ajoutée de chaque acteur.

- *Appropriation démocratique*. Les populations doivent être en mesure de participer au dialogue avec les bailleurs et les gouvernements. Le droit d'initiative de la société civile doit être préservé.

- *Rôle des réseaux internationaux.* La Commission européenne doit donner une place aux réseaux constitués de membres.

- *Utilisation de la boîte à outils :* le système d'appel à propositions ne répond pas aux besoins des syndicats; il favorise également les organisations fortes et les résultats sont totalement imprévisibles.

M. Jose Maria Zufiaur (CESE) indique qu'il convient d'étudier d'autres types de partenariats. L'aide de la part d'entreprises comme Microsoft peut entraîner une baisse de l'aide publique et donné lieu à la domination du développement par les grandes entreprises. Il est favorable à l'appropriation démocratique et à l'autonomie de la société civile.

Les participants à la réunion font état de l'existence d'un changement de paradigme dans la coopération au développement, de l'aide vers le développement. Les syndicats sont devenus des agents du développement. Le travail décent est nécessaire à la croissance et au développement.

M. Jose Maria Zufiaur (CESE) évoque les accords de développement durable. Ils devraient être compatibles avec la politique étrangère de l'Union européenne. Le niveau d'imposition proposé actuellement pour la Taxe sur les transactions financières (0,05%) est trop faible. Certains partenaires au sein des OSC considèrent les syndicats comme des ennemis, des concurrents des OSC.

#### **6. Nouvelles des régions de la CSI, des affiliés nationaux et des FSI sur les politiques et les initiatives de développement**

Mustapha Tlili (CSI, Bureau d'Amman) présente une vue d'ensemble de la situation dans la région arabe du Moyen-Orient. Il insiste sur le besoin d'être capable de gérer les situations d'urgence. Les syndicats ont bien appuyé la région en 2011. Cet appui doit toutefois se poursuivre en 2012. Il est impératif de convaincre les gouvernements de respecter les droits des personnes. Il convient d'établir des mécanismes d'intervention rapide et des fonds spéciaux afin de soutenir les développements dans la région. Les procédures normales ne sont pas adaptées à l'état d'urgence dans laquelle se trouve la région. Les régimes de cinq pays de la région se dirigent vers un système démocratique mais les procédures d'aide restent identiques, complexes, imprévisibles et excessivement longues. Il est important que les syndicats soient reconnus comme représentants et garants de la démocratie et du progrès.

Jan (CSI) partage la nécessité de prêter attention aux situations d'urgence.

Les participants décident d'examiner en détail les instruments de coopération à l'échelle européenne et d'utiliser le Moyen-Orient / l'Afrique du Nord comme région test.

Mardi 13 décembre 2011 – Présidente de séance : Gemma Arpaia

#### **7. Nouvelles des régions de la CSI, des affiliés nationaux et des FSI sur les politiques et les initiatives de développement - suite**

Kjeld Jakobsen (CSA) présente des informations sur IDEAM, précédemment Institute of Development, et sur l'avancement des travaux du DevCoo Network de la CSA et les résultats de sa réunion qui a eu lieu en août.

Christine Ascott (ITF) soulève la question du changement climatique. De nombreux délégués ne considèrent pas le changement climatique comme une question syndicale, d'où le besoin de sensibilisation. Le transport est un facteur important du changement climatique. Les matériels éducatifs sur l'impact du changement climatique sur les emplois, sur le transport durable et les services publics de qualité, sur l'importance de l'accès au transport public de qualité, et aux emplois de qualité dans le transport public et sur l'impact des politiques contre le changement climatique sur l'emploi dans les transports sont finalisés. COP17 : il est difficile de voir comment les solutions du marché résoudront les problèmes du changement climatique.

Luciano Robles (CASC) informe les participants de la prochaine organisation d'un séminaire en République dominicaine, en collaboration avec Haïti, afin d'analyser le financement de la Banque mondiale dans les pays de la région. Le projet des syndicats italiens est mis en œuvre à partir de la République dominicaine. C'est un exemple des initiatives qui peuvent être menées avec des ressources financières limitées. Les ressources humaines et les synergies peuvent avoir un impact considérable.

#### **8. Présentation du document final du 4<sup>ème</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide - Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement**

L'objectif de la matinée est de parvenir à une position syndicale en réponse au [Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement](#).

Jan (CSI) réalise une [présentation](#) sur ce Partenariat.

Cette présentation est suivie d'un débat d'évaluation avec Paolo Venier (Ministère des Affaires étrangères, Italie); Iacopo Viciani (ActionAid); Kjeld Jacobsen (CSA); Henrik Als (LO-FTF) et Hubert de Milly (OCDE).

Paolo Venier indique que Busan n'est que le début du processus et que le travail commence véritablement maintenant. Les six prochains mois sont cruciaux. La présentation réalisée par Jan (CSI) est une très bonne analyse du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

Nous nous trouvons dans un nouveau scénario géopolitique. Nous sommes confrontés à des problèmes économiques en Europe et assistons à une perte de vitesse des économies traditionnelles au profit des économies émergentes. Malgré cette nouvelle situation, l'Europe reste le plus important donateur du monde.

L'accent s'est déplacé de l'efficacité de l'aide vers l'efficacité du développement. Que signifie réellement « aller au-delà de l'aide »? Le dualisme entre pays donateurs et partenaires laisse place à une situation plus complexe et difficile. De nouveaux acteurs sont apparus. Ces nouveaux acteurs sont à la fois bénéficiaires et donateurs et veulent participer aux discussions.

Hubert de Milly (OCDE) réalise une présentation [Powerpoint](#). Busan n'est pas une convention qui doit être signée, elle repose sur une adhésion volontaire. 77 pays ont convenu de mesurer les actions en cours à travers un système de suivi. Les différences entre les donateurs eux-mêmes ou entre les pays bénéficiaires eux-mêmes sont certainement aussi importantes que celles entre les pays donateurs et bénéficiaires. La force des pratiques de « dénonciation et de condamnation » porte ses fruits à l'échelle nationale.

Il compare le changement de paradigme au passage d'un discours médical à un discours sanitaire. Cette transition restera difficile tant qu'il n'y aura que des médecins à la table des discussions car la santé n'est pas uniquement une question de médecine, c'est également une question d'environnement notamment.

Suite à ces présentations, plusieurs questions sont posées sur le manque de référence au modèle social européen, sur la place de l'OIT et sur les moyens de renforcer le document. Il est observé que le dialogue social devrait être reconnu comme instrument démocratique.

Paolo Venier (Ministère des Affaires étrangères, Italie) convient qu'il reste de nombreux aspects à préciser. Il est important de noter que la société civile est un acteur reconnu. Il souligne que le caractère volontaire est la seule façon de parvenir à un consensus avec de nombreux acteurs et d'intervenir à long-terme.

Hubert de Milly (OCDE) souligne également l'importance du caractère volontaire du processus. Il estime que la Chine, le Brésil ou l'Inde ne feraient pas partie du processus sans cette dimension volontaire. L'article 16 est, selon lui, l'article le plus important : il concerne différents engagements mais aussi des principes communs.

Le secteur privé a été ménagé. Pourquoi? BIAC n'est jamais venu à la réunion. Le secteur privé n'était présent à Busan que par l'intermédiaire des fondations. Hubert de Milly ne pense pas que les OSC auront une place garantie à la table des discussions, car les pays partenaires n'y sont pas favorables.

Au cours de la discussion sur le secteur privé, Kjeld (CSA) exprime l'opinion selon laquelle la contribution du secteur privé au développement est exagérée. Le rôle des entreprises est de réaliser des bénéfices. Elles ne s'intéressent pas vraiment au développement. Les pays les plus pauvres ne recevront jamais d'investissement de la part du secteur privé. Ils n'auront d'autre alternative que l'aide publique.

Henrik Als (LO-FTF) évoque le discours de la Reine Rania Al Abdullah, qui a été la seule à faire référence à l'inégalité. Il souhaite faire quatre observations sur le secteur privé :

- Selon l'article 28, le secteur privé est désormais plus pertinent. L'approche fondée sur les droits semble être relégué au deuxième plan.
- Les associations professionnelles et les syndicats sont mentionnés dans l'article 32. L'inclusion du secteur privé dans la conception de l'aide au développement est toutefois un élément tout à fait nouveau.
- Le secteur privé n'est pas un partenaire social, c'est un acteur économique.
- Les résultats économiques et les résultats du développement sont désormais au même niveau, ce qui est nouveau. Nous souhaitons un résultat différent. Les entreprises peuvent être des moteurs de croissance mais l'impact du développement est une question de redistribution.

Jan (CSI) conclut que la Chine était présente dans la salle mais a joué un rôle fantôme. La Banque mondiale et ses institutions financières ont essayé d'impliquer le secteur privé. « Busan devrait être pour le secteur privé ce que Accra a été pour les OSC. » La discussion a toutefois porté sur la « formulation d'indicateurs économiques » de la Banque mondiale, et non sur le développement inclusif et durable.

Le défi est désormais de savoir comment influencer la mise en œuvre dans les pays.

Henrik (LO-FTF) regrette que l'OIT n'ait pas été mieux représentée.

Maurice (CFDT) souligne que Busan a donné une place, peut-être symbolique, aux syndicats. Quelle sera notre place dans la coopération au développement? Sera-t-elle plus importante?

Christine (ITF) souligne le rôle de la Banque mondiale. Les fonds de la Société financière internationale (SFI - Banque mondiale) sont en constante augmentation, alors que d'autres fonds diminuent. Les fonds de la SFI sont réservés aux entreprises. Le modèle de développement économique est promu comme agenda de coopération.

Mamadou Faye (CNTS) indique que le secteur privé reste inévitable dans le développement mais que les droits des travailleurs doivent être respectés. Busan est une nouvelle étape vers une plus grande efficacité.

Stijn (ACV-CSC) souhaiterait connaître l'effet de Busan sur l'aide de notre propre pays, de notre gouvernement, en Europe. Y aura-t-il davantage de fragmentation ou de concentration? Qu'en est-il de l'instrumentalisation des syndicats par leur gouvernement au cours de ce processus?

Luciano (CASC) indique que les syndicats font partie du secteur privé mais ne sont pas favorables au monde capitaliste. Le dialogue est la meilleure façon de sortir de la crise. L'espace de dialogue doit être organisé et créé. La demande de dialogue des syndicats avec les entreprises, les employeurs et le gouvernement est juste. Leurs intérêts sont tous différents mais ceci ne constitue pas un problème si nos intérêts sont clairement définis.

Marisol Pardo (CCOO) demande de mettre l'accent sur les droits, et non sur l'aide. Nous devrions être attentifs au concept d'efficacité. Le Partenariat de Busan est une déclaration d'intention et il y en a eu beaucoup par le passé qui n'ont pas été mises en œuvre. L'Europe a été très durement touchée par la crise, et cela influencera la façon dont nous abordons l'aide et la coopération. Une Taxe sur les transactions financières pourrait nous offrir davantage de possibilités dans le domaine de la coopération. Nos gouvernements manquent actuellement de ressources. Les entreprises de l'économie sociale peuvent jouer un rôle important. Il s'agit d'organisations qui ne sont pas orientées vers le profit.

Kjeld (CSA) : si les entreprises s'intéressent aux petits pays, c'est uniquement parce qu'il existe une possibilité de réaliser des profits et non parce qu'elles s'intéressent avant tout au développement. Les petits pays ont moins de chances de bénéficier de l'aide.

Selon Jean Lacharité (CSN Québec), l'inclusion du secteur privé dans le système de coopération au développement est alarmante. Le secteur privé essaiera d'exclure les syndicats et d'imposer ses conditions au gouvernement en échange de son financement. Nous intervenons dans le contexte d'une crise économique. Nous sommes confrontés aux décisions prises par le G20. Nous avons reçu un espace à Busan mais les décisions sont prises à un autre niveau. Notre stratégie doit tenir compte de cet aspect. Nous ne voulons pas être confrontés à des règles qui sont contre notre concept de coopération au développement. Nous devons être prudents avec la définition du secteur privé.

Le secteur privé n'est pas réellement intéressé à participer à la discussion, contrairement à certains gouvernements, comme celui de la Suède, des Pays-Bas et également des États-Unis. Il s'agit d'une question idéologique. La lutte contre la fragmentation et une plus grande concentration sont des demandes des gouvernements car ils n'ont pas la capacité de débattre et de dialoguer avec tous les partenaires. Ce problème ne se pose pas aux syndicats qui disposent des méthodes et des structures pour se regrouper et se structurer.

Jan (CSI) conclut que nous devons considérer que l'agenda dépasse de plus en plus l'aide et la coopération au développement. L'agenda devient politique, le débat porte actuellement également



sur le G20, le CAD-OCDE, le FCD des Nations Unies, etc. La discussion porte désormais sur les pays individuels. Nous pouvons tirer des enseignements de l'expérience de l'OIT en ce qui concerne le suivi, de son cadre normatif et la méthode de « dénonciation et de condamnation ». Il est essentiel d'établir un système de suivi efficace.

## **9. Groupes de travail sur la réaction syndicale sur le document final de Busan**

Après le déjeuner, les participants sont répartis en deux groupes de travail. Les rapporteurs des deux groupes font part des réactions suivantes :

### Processus généraux de développement :

- Il existe une interaction croissante entre les processus qui devraient avoir l'agenda des syndicalistes comme point de départ : travail décent, sécurité sociale, changement climatique, etc.
- Il existe un besoin de une discussion sur le modèle de développement que nous proposons dans notre action, notamment externe (différence entre la coopération au développement et notre modèle de développement).
- Il est nécessaire d'impliquer les responsables politiques des organisations dans le débat et l'intégration de la coopération au développement dans l'action des syndicats.
- Il est nécessaire de définir les différents processus afin d'améliorer leur compréhension interne et leur diffusion entre les experts et les responsables des syndicats responsables des différents thèmes.
- Nous devons veiller à la prise en compte des opinions et propositions du RSCD dans les documents de position des autres processus (G20, Banque mondiale, OMC, etc.).

### Processus du quatrième Forum de haut niveau de Busan :

- Partage de l'analyse du RSCD.
- Compte tenu de l'importance de la coopération Sud-Sud, quelle est notre conception de la coopération Sud-Sud et comment pouvons-nous développer les mécanismes permettant la coopération et l'échange Sud-Sud et triangulaires.
- L'interaction entre la dimension multilatérale et nationale est de plus en plus importante dans le Programme d'action d'Accra et le document final de Busan. Il est aujourd'hui essentiel que les syndicats développent leur action de coopération au développement du niveau national à un cadre multilatéral. Ils doivent par conséquent établir un cadre dans lequel des actions diverses et multiples peuvent être soumises de manière cohérente.
- La CSI/RSCD devrait continuer à participer au processus d'efficacité du développement à l'échelle internationale. Les syndicats doivent toutefois également participer et être intégrés aux processus nationaux. Les priorités actuelles concernant le processus de l'après-Busan sont les suivantes :
  - L'intégration des indicateurs du Travail décent dans l'ensemble d'indicateurs du processus du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.
  - Le RSCD devrait avoir son propre siège au sein du « Partenariat mondial »!
  - Il convient de tenir compte, dans la mesure du possible, des Conventions de l'OIT et les autres accords ou déclarations (lignes directrices de l'OCDE, etc.) afin d'encadrer les discussions du secteur privé.
  - Participation active de la CSI dans l'engagement thématique (Building Block) « Secteur privé », approche fondée sur les droits, etc.

Quelle devrait-être la place des syndicats dans les processus de développement ?

- Le meilleur modèle est bien entendu celui de l'OIT.
- Toutefois, le modèle de coopération avec les OSC, comme BetterAid, est également possible à condition de considérer son identité en premier lieu et de permettre une différenciation vis-à-vis des syndicats. Bien que nous soyons aux côtés des OSC, nous avons notre place et notre rôle spécifiques au sein de la société (partenaires sociaux, affiliation, etc.)
- Nous revendiquons au minimum la même place que les organisations patronales.

**10. Présentations des autres agendas de développement actuels - Président de séance : Thierry Aerts**

Hubert de Milly (OCDE) présente tout d'abord la [nouvelle stratégie de développement du CAD-OCDE](#).

Matt Simonds (TUAC) présente ensuite les travaux actuels du Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies (FCD). La prochaine réunion du FCD aura lieu en juin/juillet 2012. Une série de colloques de haut niveau a été organisée avant cette réunion. Le dernier a eu lieu en octobre au Luxembourg. La CSI y a été représentée par Mamadou Diallo. Le prochain colloque aura lieu en mai (dans le cadre du processus Rio+20) afin d'examiner le rôle de catalyseur de l'aide pour le développement durable.

Jan (CSI) présente brièvement l'agenda de développement du G20, élaboré au cours de la présidence coréenne et formulé dans le cadre du *Consensus* de Séoul. Cet agenda aborde non seulement les questions de développement mais également et avant tout les questions économiques et commerciales. Il présente, selon Jan, une approche plutôt traditionnelle en matière de coopération au développement, beaucoup moins progressiste que Busan.

Il est nécessaire de formuler des prises de position sur ces processus.

Mercredi 14 décembre 2011 - Président de séance : Kjeld Jakobsen

**11. Finalisation de la réaction syndicale au document final de Busan**

La [déclaration syndicale en réponse au Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement](#), rédigée la veille par un petit comité de rédaction, est présentée aux participants. Il est convenu que le texte sera finalisé par email et publié peu après la réunion générale.

**12. Enquête sur les mécanismes d'appui aux syndicats**

Huib Huyse (HIVA Institute) présente, sur skype, les résultats provisoires de son étude sur les modalités d'appui aux syndicats, commandée par le RSCD. La présentation ainsi que l'étude seront distribuées ultérieurement.

Plusieurs observations sont faites après la présentation:



- L'étude peut motiver de nouvelles actions de plaidoyer auprès de l'OCDE.
- Il convient de préciser que l'étude concerne l'appui aux activités de coopération syndicale au développement, et non les modalités d'appui aux syndicats.
- L'étude mentionne uniquement l'UE parmi les organisations multilatérales qui financent la coopération syndicale au développement, alors qu'il en existe d'autres.
- La question de la coopération Sud-Sud devraient faire l'objet d'une recherche plus approfondie.
- Il convient de présenter les raisons et les recommandations relatives à la coopération avec les OSC.
- Les gouvernements devraient employer des personnes qui comprennent les questions relatives à la coopération syndicale au développement.
- Il convient d'estimer le volume de la coopération syndicale au développement.
- La diversité des modèles syndicaux devrait être reconnue et abordée.

Le projet de rapport sera distribué. L'idée est mentionnée de proposer un séminaire avec l'OCDE sur le système d'appui des syndicats. L'OIT pourrait également y être invitée en vue d'une coopération. Il est également observé que la publication de l'enquête devrait être réalisée de manière diplomatique dans la mesure où il n'est peut-être pas dans l'intérêt des syndicats de critiquer ouvertement les donateurs. Les résultats de l'enquête seront analysés par le réseau et une décision conjointe sera prise sur les éléments qui devraient ou ne devraient pas être publiés. Le champ géographique et thématique de l'étude pourrait être à nouveau examiné afin d'inclure, par exemple, l'Espagne et l'action relative aux droits humains et une approche plus large du développement.

### **13. Plan d'action 2012 du RSCD (Présidences danoise et chypriote)**

Le [plan d'action 2012 du RSCD](#) est présenté et approuvé par les participants sans modification.

### **14. Notes d'évaluation**

Les groupes rendent compte, à travers la mise en commun de leurs observations, des aspects qu'ils retiendront de la réunion et des points qu'ils souhaiteraient améliorer.

*Aspects positifs :*

- L'opportunité offerte par le RSCD d'échanger des informations et de débattre avec le large éventail d'acteurs du mouvement syndical.
- La séance d'information sur Busan. Les intervenants sont excellents et l'information est très pertinente pour notre action. Le travail sur la déclaration est une bonne façon de faire la synthèse des conditions de notre participation à l'agenda de l'efficacité du développement.
- TUDEP ainsi que l'étude sur les systèmes d'appui à la coopération syndicale au développement sont considérés comme des instruments concrets et précieux pour l'action des syndicats dans le domaine de la coopération au développement.

*Aspects qui pourraient être améliorés :*

- Participation : meilleure représentation des régions ainsi qu'une plus grande participation des FSI. absence de plusieurs participants « traditionnels » et importants.
- Nous devrions veiller à une meilleure intégration de la coopération au développement dans l'agenda politique général et à la nécessaire adhésion des responsables politiques.
- Les documents (y compris l'ordre du jour) devraient être envoyés plus tôt pour mieux préparer la réunion et éviter que les contributions orales ne s'étendent à la réunion elle-même.
- La méthode des groupes de travail pourrait être améliorée.
- Nous devrions éviter d'employer trop d'acronymes; ceux-ci ne facilitent pas toujours la traduction et peuvent poser des difficultés de compréhension aux nouveaux participants.
- Besoin d'échanger davantage sur les pratiques concrètes de développement entre les participants (échange sur la programmation et les partenaires).
- Nous devrions être en mesure d'aborder également de nouveaux défis pour la coopération au développement, tels que le changement climatique.

---

Bruxelles, janvier 2012

Jan Dereymaeker (édition), Vik Meeuws (prise de note), Kasia Szeniewska (prise de note et édition), Paola Simonetti (révision), Joke Van Mele (admin).